

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le dix septembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : Mme Maïthé MIRASSOU et MM. Gérard DUCOS, Patrice LAURENT.

**OBJET : NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ – AVENANT N°2**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 27 septembre 2016 (relance après déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de la procédure initiale, lot n°4).

Ce marché a été attribué le 8 décembre 2016 à la société **Vidimus** (agence Isis) 64140 Lons pour un montant estimatif de **77 939,12 euros HT sur 4 ans** (Les prestations ont débuté le 1^{er} janvier 2017 et prendront fin au 31 décembre 2020).

Avenant n°1 :

Cet avenant 1 avait pour objet de confier à la mairie de Mourenx le nettoyage des vitres des ascenseurs des places Pierre Marie Curie et François Mitterrand. Le montant total de ces modifications générant ainsi une moins-value du montant total du marché soit la somme de 1 346,40 € HT.

Avenant n°2 :

Ce présent avenant a pour objet d'ajouter à compter du 1^{er} janvier 2019 le nettoyage des vitres de deux bâtiments supplémentaires.

Bâtiment	Adresse	Intervention	P.U. de l'intervention	Qté	Montant Total HT
Office de tourisme	Orthez	2 par an	175,00 €	4	700,00 €
Crèche	Orthez	2 par an	1 116,00 €	4	4 464,00 €

Le montant total de ces modifications s'élève à 5 164 € HT soit +6.63 % du montant du marché.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 2 au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/09/2018